

Dossier N°5

Attribution d'un emplacement dépendant du domaine public au marché municipal de Papeete « Mapuru a Paraita »

LE SECTEUR BOUCHERIE / CHARCUTERIE

propose:

Un (1) emplacement : Dit stand ou étal de vente -

Situation : Au rez-de-chaussée à l'intérieur du marché secteur sculpture.

Superficie: 32,83 m² répartis comme suit :

- une salle de vente de13,86 m²;

- une salle de préparation de 12,08 m²;

- une chambre froide négative de 6,89 m²

Tarif: 5 500 FCFP le m² soit 180 565 FCFP par mois.

Deux compteurs individuels d'eau et d'électricité dont les frais sont à la charge de l'occupant et pour lesquels il faudra souscrire les abonnements y afférents auprès de la S.A. EDT ENGIE et de la S.A.S Polynésienne des Eaux.

Important : Pour cet emplacement <u>seuls les professionnels en boucherie, charcuterie</u> pourront candidater*.

Documents joints au dossier :

- Fiche d'inscription
- Cahier des charges
- Liste des documents pour la constitution du dossier.

Direction du Marché Municipal « Mapuru a Paraita » (DMM)

Dossier à déposer physiquement au plus tard le lundi 8 décembre 2025 à 12h à la Direction du Marché municipal (DMM)

Pôle Administratif

Marché Municipal (1^{er} étage) - Papeete – BP 106 – 98713 Papeete

2: 40 43 67 15 - courriel: tehani.tumahai@villedepapeete.pf / manuarii.sin@villedepapeete.pf

FICHE D'INSCRIPTION N°2025-CAOT2/D5/Candidat

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	
Nom:	
Prénoms:	
Date & Lieu de naissance :	
Adresse géographique du domicile :	Adresse
correspondance B.P:Secteur Postal:	
Adresse courriel:@:	
Tel. (Domicile):	
Site internet/Facebook:	
Formations(s) Diplômes obtenus en lien avec le secteur d'activité à joindre au dossier :	
Expérience professionnelle :	
Emploi actuel:	
INFORMATIONS SUR LA PATENTE :	
Forme Juridique : PERSONNE PHYSIQUE (OBLIGATOIRE)	
Nom ou Raison sociale:	
N° Tahiti actif:	
Activités déclarées sur la patente et identifiées par l'ISPF:	
Enseigne Commerciale :	
Type de produits à la vente : merci de lister tous les produits qui seront vendus sur l'étal	
ENCACEMENT DU CANDIDAT.	
ENGAGEMENT DU CANDIDAT :	۸, 1
Je soussigné(e), (Nom et prénom) :	métier et de nt exactes et employé par mations me
Je m'engage à informer immédiatement la commune de Papeete de toute modification de ma situation contradiction avec les déclarations et engagements précités, ou de tout empêchement rendant impossible le ou la continuation du contrat.	
Fait àlelele	

LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER EN UN EXEMPLAIRE :

- 1. Fiche d'inscription dûment remplie;
- 2. Lettre de motivation;
- 3. Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte identité ou passeport);
- 4. Acte de naissance de moins de 3 mois ;
- 5. Photo d'identité récente ;
- 6. Copie du justificatif du domicile (facture EDT ou OPT ou EAU etc) de mois de 3 mois ;
- 7. Copie du justificatif du N° Tahiti avec copie de la situation au répertoire des entreprises à jour /ISPF
- OU Copie du récépissé de l'annonce que l'Imprimerie officielle fait paraître après instruction au RC;
- 8. Copie de Extrait K (Patente forme juridique personne physique) correspondant à l'activité visée par l'annonce :
- 9. Copie du justificatif de disposer d'une Boîte postale à son nom ou en suscription ;
- 10. Copie du diplôme ou équivalent en boucherie, charcuterie ou 5 ans d'expérience;
- 11. Copie de la déclaration d'un établissement produisant, transformant, distribuant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale (Bureau de Santé Environnemental / Délibération 77-116 du 14 octobre 1977) :
- 12. Copie de l'attestation de formation en matière d'hygiène et de procédures de travail (respect de l'hygiène des locaux, du matériel et des équipements ...);
- 13. Copie de l'attestation de disposer d'un laboratoire pour effectuer les cuissons des produits avec déclaration du Bureau de Santé Environnemental ;
 - NB : Toute pièce complémentaire pourra être demandée au candidat.

Important : Lors du dépôt du dossier, la pièce d'identité sera demandée au candidat. Un original des pièces citées ci-dessus pourra également être demandée. Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible et ne sera pas présenté à la commission d'attribution.

PIECES OBLIGATOIRES A DELIVRER A LA DIRECTION DU MARCHE UN MOIS APRES LA SIGNATURE DU CONTRAT SOUS PEINE DE CADUCITE OU DE RESILIATION DE CELUI-CI.

- 1. Attestation d'assurance garantissant obligatoirement la responsabilité civile, les infiltrations d'eau, incendie voire d'autres garanties comme le vol, est une pièce obligatoire à délivrer à la direction du marché de Papeete.
- 2. Attestations d'ouverture d'abonnement auprès de la S.A. EDT ENGIE pour le compteur électrique
- 3. Attestations d'ouverture d'abonnement de la S.A.S Polynésienne des Eaux pour le compteur d'eau
- **4.** Attestation de conformité des installations électriques par une société agréée et rapport de vérification périodique par un bureau de contrôle agrée
- **5.** Attestation d'installation et de contrôle de l'extincteur par une société agréée

Attestation de formation en matière d'hygiène et de procédures de travail du personnel (respect de l'hygiène des locaux, du matériel et des équipements ...)

Dispositions relatives aux données personnelles :

La Direction du Marché municipal s'engage, en tant que responsable du traitement, à collecter et traiter les données à caractère personnel directement auprès des candidats dont la finalité est l'attribution d'emplacements au sein du marché municipal et ce dans le respect des dispositions juridiques applicables en Polynésie française et notamment celles du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016/RGPD) et de la loi Informatique et libertés (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978). Ces données à caractère personnel indiquées dans le formulaire d'inscription et les pièces à joindre au dossier d'inscription sont obligatoires. A défaut, la Commune ne pourra instruire votre demande. Elles sont à destination de la Direction du Marché municipal, Pôle commerçant, pour l'étude de votre dossier et sont conservées pendant toute la durée de l'instruction et pendant toute la durée légale de conservation imposée par les textes en vigueur après la cessation de votre activité si un emplacement vous est attribué.

Pour tous les dossiers non retenus par la commission, les candidats informés pourront venir les récupérer à la direction du marché dans un délai de 2 mois.

A l'issue de ce délai, les dossiers non récupérés seront détruits.

Dispositions relatives au droit d'image :

En soumissionnant, le candidat accepte les conditions relatives aux droits d'image mentionnées dans le cahier des charges de l'appel à candidatures, partie « exploitation des images », page 6.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION/DMM - dépôt du dossier par le candidat		
N°2025-CAOT2/ D5/Candidat		
Réceptior	nné par : tampon de la commune	
Le :	àà dans le respect du délai de restitution du dossier avec	
Importa	ant : Le candidat doit présenter les originaux de ces pièces.	
	Fiche d'inscription dûment remplie ;	
	Lettre de motivation ;	
	Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte identité ou passeport) ;	
	Acte de naissance de moins de 3 mois ;	
	Photo d'identité récente ;	
	Copie du justificatif du domicile (facture EDT ou OPT ou EAU etc) de moins de 3 mois ;	
	Copie du justificatif du N° Tahiti avec copie de la situation au répertoire des entreprises à jour /ISPF OU Copie du récépissé de l'annonce que l'Imprimerie officielle fait paraître après instruction au RC ;	
	Copie de l'Extrait K (Patente forme juridique personne physique) correspondant à l'activité visée par l'annonce (délai de 3 mois) ;	
	Copie du justificatif de disposer d'une boîte postale à son nom ou en suscription ;	
	Copie du diplôme et/ou attestation du candidat dans le secteur visé ;	
	Pressbook contenant les photos de tous vos types de créations afin de montrer l'éventail de vos produits.	
□ Dossie	r complet □ Dossier incomplet □ Dossier rendu au candidat le	
Dossier sı	uivi par :	
Visa et ob	servations du Régisseur :	
Visa et ob	servations du Responsable Pôle Administratif:	
Visa et ob	servations du Responsable Hygiène :	
Visa et ob	servations du Responsable Technique :	
Visa et ob	oservations de la Directrice :	
□ Dossie	r éligible 🗆 Dossier non éligible	
	<u>Si le dossier n'est pas éligible :</u>	
□ Restitu	é au candidat le □ Détruit le	
Observati	ons des membres de la Commission d'attribution :	
Décision o	de la commission :	
	<u>Réponse au candidat :</u>	
	éphonique : date agent agent	
	date agent	
Courrier r	éponse (références) :	